

Annexe 2 — Fiche bilan ACM

Année 202x/202x	Jeunesse
Rectorat de région académique :	Accueils collectifs de mineurs (ACM)

1. Programmation 202x/202x

1.1. Objectifs et priorités :

Nombre de contrôles prévus en 202x/202x :

- Accueils avec hébergement :
(séjours de vacances, séjours spécifiques, séjours courts, séjours de cohésion, séjours de vacances dans une famille, activités accessoires)
 - Accueils sans hébergement :
(accueils de loisirs péri et extrascolaires, accueils de jeunes)
 - Accueils de scoutisme :
- Total :

1.2. Données chiffrées (structures déclarées pouvant faire l'objet d'un contrôle)

Données issues de SIAM (données transmises par la DJEPVA):

- Accueils avec hébergement **se déroulant dans le département** :
(séjours de vacances, séjours spécifiques, séjours courts, séjours de cohésion, séjours de vacances dans une famille, activités accessoires)
- Accueils sans hébergement **se déroulant dans le département** :
(accueils de loisirs péri et extrascolaires, accueils de jeunes)
- Accueils de scoutisme **se déroulant dans le département** :

Département	Accueils avec hébergement	Accueils sans hébergement	Accueils de scoutisme
Département 1			
Département 2			
Département 3			

Total régional			
----------------	--	--	--

1.3. Spécificités et/ou problématiques départementales

Département 1 :

Département 2 :

Département 3 :

2. Bilan 202x/202x

2.1. Analyse quantitative

Les données doivent être régionales. Les données par département sont reportées à l'annexe ...).

Nombre de structures déclarées pouvant faire l'objet d'un contrôle :
(tous les accueils et séjours se déroulant dans les départements de la région académique)

Nombre total de contrôles réalisés :
(sur l'ensemble de la région académique)

Taux de contrôle :
(rapport entre le nombre de structures déclarées pouvant faire l'objet d'un contrôle et nombre total de contrôles réalisés)

2.2. Analyse qualitative

Les modalités de mise en œuvre des contrôles et des évaluations des ACM ainsi que les résultats obtenus seront présentés de façon synthétique et globale au niveau de la région académique.

Sont également présentés les dysfonctionnements les plus souvent constatés, les bonnes pratiques repérées dans les départements ainsi que les améliorations éventuelles constatées par rapport à l'année précédente.

2.3. Suites administratives données aux contrôles

	<i>Nombre de courriers d'injonction envoyés à l'organisateur ou à l'exploitant du local</i> (article L. 227-11 du CASF)	<i>Nombre d'Interdictions et d'interruptions d'un accueil</i> (article L. 227-11 du CASF)	<i>Nombre de fermetures temporaires ou définitives des locaux</i> (article L. 227-11 du CASF)	<i>Nombre de mesures d'interdiction temporaire ou définitive d'organiser l'accueil de mineurs</i> (article L. 227-11 du CASF)	<i>Nombre d'enquêtes administratives ouvertes suite à une visite de contrôle d'un ACM</i>
Département 1					
Département 2					
Département 3					
Total régional					

3. Observations ou demandes à faire remonter à l'administration centrale